

## L'AMAP "les Choucas gourmands"

### Fin de saison 2017

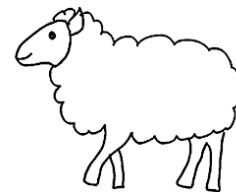
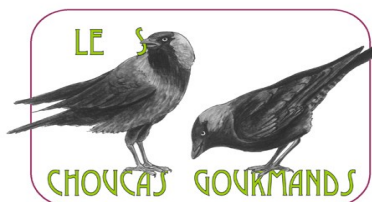
Du 13 octobre au 24 novembre

Soit 4 distributions, toutes les 2 semaines :

Les 13 et 27 octobre et les 10 et 24 novembre

Distribution le vendredi de 17H00 à 19H00

chez Yann PIERREL :  
3 chemin des bruyères  
88290 THIEFOSSE



Et

le producteur : **Ludivyne et Marc BAUDREY**

G.A.E.C. Bergerie de la colline

88160 FRESSE SUR MOSELLE

06 18 36 57 70

ou 06 23 12 38 91

### CONTRAT

NOM de l'adhérent : .....

Demeurant : .....

Tél : ..... Mobile : ..... Email : ..... @.....

#### ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet [www.leschoucasgourmands.org](http://www.leschoucasgourmands.org) .
- fournir aux abonnés un panier de fromage toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des évènements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

#### ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies...) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- ***je rends l'ensemble des pots en verre au producteur.***

#### CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

Nombre de Fromages frais (*2,50€)	Nombre de Fromages variés (*5,10€)	Nombre de Yaourts (*2,60€)	Prix pour une livraison	TOTAL pour les 4 livraisons

- Le règlement se fera par chèque au plus tard le 6 octobre 2017.  
**Attention, le chèque doit être rédigé à l'ordre de « GAEC Bergerie de la Colline »**

Fait à ..... le .....

Le producteur : Ludivyne et Marc BAUDREY

L'adhérent : .....